



## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT NUMÉRO 463

---

Le 8 juillet 2025, le conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe a adopté le **Règlement numéro 463 relatif à la circulation des camions et véhicules-outils et abrogeant le règlement numéro 247**.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, le 7 octobre 2025.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la greffière adjointe situé à l'hôtel de ville, au 175, chemin Sanguinet, bureau 201, Ville de Saint-Philippe, durant les heures de bureau.

Saint-Philippe, le 14 octobre 2025

La greffière adjointe de la ville,

Me Stéphanie Dulude, avocate